



CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

Séance du 25 septembre 2012

En application des dispositions légales, la Municipalité porte à la connaissance des électeurs et électrices les décisions prises par le Conseil communal dans sa séance du 25 septembre 2012.

Le Conseil communal a :

a) Actes communaux pouvant faire l'objet d'une requête à la Cour constitutionnelle du canton de Vaud

Aucun.

b) Décisions susceptibles de référendum

- **accordé à la Municipalité un crédit de CHF 32'000.-- (trente-deux mille francs) pour le remplacement de la chaudière, mise aux normes de l'installation et assainissement des conduites de chauffage du pavillon scolaire du Grand-Chemin;**
- **accordé à la Municipalité un crédit de CHF 150'000.-- (cent cinquante mille francs) pour les travaux de mise aux normes et de modernisation du matériel et des infrastructures scéniques de la salle des spectacles de la Croix-Blanche ;**
- **accordé à la Municipalité un crédit de CHF 80'000.-- (huitante mille francs) pour l'élaboration d'un Plan directeur communal de mobilité et d'un plan de mobilité destiné aux collaboratrices et collaborateurs de l'administration communale ;**

c) Autres décisions

Aucune.

* * * *

Les différents documents relatifs aux décisions prises par le Conseil communal peuvent être consultés au greffe municipal.

Pour les objets soumis à l'approbation cantonale (susceptibles de recours auprès de la Cour constitutionnelle), le délai référendaire est de vingt jours dès la publication de l'approbation cantonale dans la FAO.

Pour les objets susceptibles de référendum en matière communale, le délai référendaire est de vingt jours à partir de l'affichage de la décision au pilier public.

Epalinges, le 26 septembre 2012

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Maurice Mischler

Le Secrétaire :

Alexandre Good

